

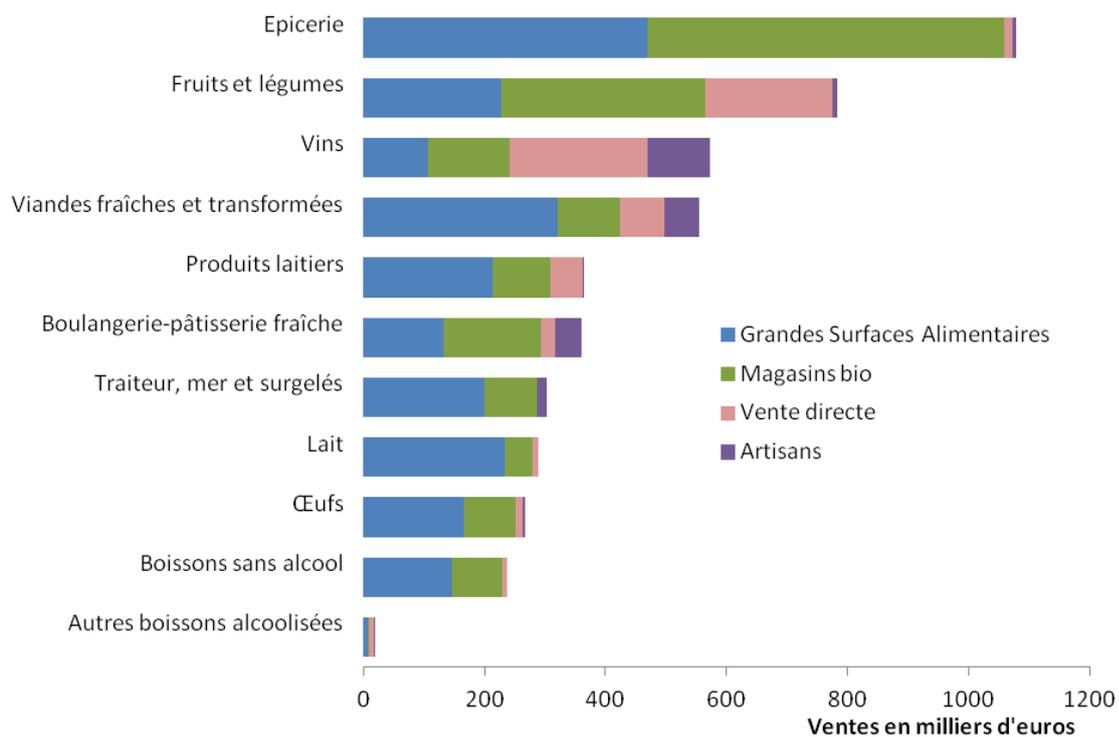
## Forte hausse des ventes de bio

Les Français sont de plus en plus enclins à mettre des produits bio dans leur assiette. Selon les chiffres publiés récemment par l'Agence Bio, les ventes de produits porteurs du label vert, signes d'une agriculture respectueuse de l'environnement, ont encore progressé de 14 % au premier semestre 2017. Sachant qu'en 2016, les Français y avaient consacré 7 milliards d'euros. Cette dynamique doit beaucoup à un accroissement des ventes de fruits et légumes bio mais aussi de l'épicerie (+ 20 %), et au succès des jus de fruits et des bières (+ 30 %). Dans la dernière étude présentée en juillet par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), qui s'est penchée sur les pratiques alimentaires des Français, 40 % des adultes interrogés affirment en faire une consommation fréquente et variée. Avec en tête, les œufs, les produits laitiers, les fruits et les légumes. Il est vrai que les occasions de succomber ne cessent de croître. L'Agence Bio estime que 130 nouveaux magasins spécialisés ont ouvert leurs portes depuis début 2017. Dans toutes les villes, les chaînes historiques comme la coopérative Biocoop, mais aussi La Vie claire, ou de nouveaux acteurs comme Bio c'Bon, étendent leur réseau. Surtout, les grandes surfaces, qui détiennent 42 % de ce marché, multiplient les initiatives. Que ce soit en développant des enseignes spécialisées comme Naturalia, propriété de Monoprix, Cœur de Nature pour Auchan ou encore Carrefour Bio, ou en communiquant à grand renfort de publicité sur leur offre en magasin. Le bio assure à la grande distribution des marges juteuses. L'association de consommateurs UFC-Que Choisir l'a récemment mis en lumière. Cet appétit de la grande distribution et l'intérêt marqué des consommateurs français posent un véritable défi à l'agriculture française. « Pour certains produits, comme le lait ou les œufs, on bute sur une offre insuffisante, voire parfois une pénurie », raconte le directeur de l'Agence Bio. « C'est une question de politique publique : quel modèle de développement de l'agriculture bio souhaitons-nous en France ? » Désormais, 8 % des fermes françaises sont passées au bio. En termes de surface, cela représente 6,5 % des sols cultivés, avec un total de 1,77 millions d'hectares, en forte progression au premier semestre.

Cette dynamique peut-elle se poursuivre alors que, depuis deux ans, les agriculteurs bio sont confrontés à des retards voire à des absences de paiement des aides auxquelles ils ont droit ? La tentation peut être grande d'importer des produits bio pour garnir les rayons. Sachant que le cahier des charges de cette agriculture labellisée n'est pas identique aux quatre coins de la planète. Or, les Français sont tout autant attachés au local qu'au bio. Ils sont 85 % à déclarer privilégier une offre de proximité. L'Agence Bio est prête à faire entendre ses propositions lors des Etats généraux de l'alimentation et met dans la balance le poids des 118 000 emplois de la filière. Un chiffre qui inclut les producteurs, les distributeurs mais aussi les transformateurs, un secteur en plein essor. « Nous demandons un plan spécifique pour le bio sur cinq ans, co-construit avec l'Etat, les régions et les agences de l'eau visant à l'autosuffisance alimentaire bio française » affirme le directeur de l'Agence Bio qui détaille quelques propositions : atteindre 20 % de bio dans les cantines, orienter 1 % du montant des encours du livret de développement durable vers le bio, maintenir les aides actuelles et lancer des paiements pour services environnementaux... »

(D'après Le Monde)

## Répartition des circuits de distribution pour les ventes de différentes catégories de produits bio en 2014



Source : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

## L'humanité vit à crédit

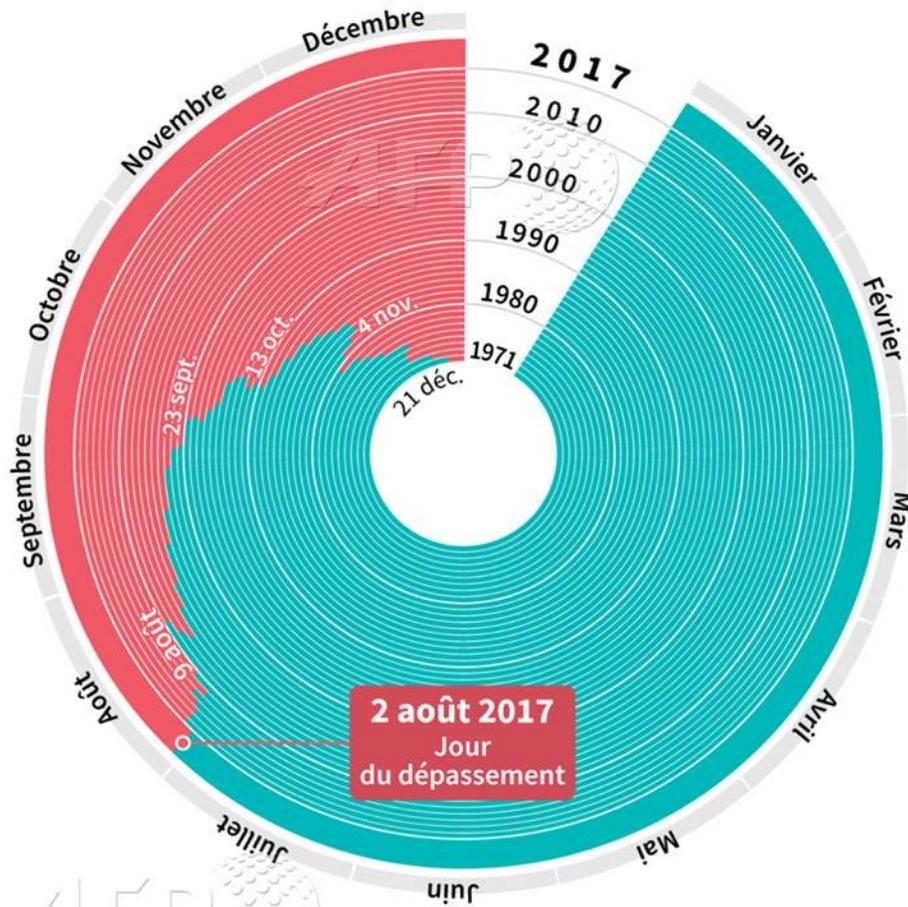
---

La date est fatidique, et toujours plus précoce. Depuis août dernier, l'humanité vit à crédit : elle a consommé, en seulement sept mois, toutes les ressources que la Terre peut produire en une année. Jusqu'à la fin de 2017, pour continuer à boire, à manger, à nous chauffer ou à nous déplacer, nous allons donc surexploiter les écosystèmes et compromettre leur capacité de régénération. Ce « jour du dépassement de la Terre » (« Earth Overshoot Day ») est calculé chaque année par le Global Footprint Network, un institut de recherche international établi en Californie. Grâce à plus de 15 000 données des Nations unies, il compare l'empreinte écologique de l'homme, qui mesure l'exploitation des ressources naturelles de la Terre, avec la biocapacité de la planète, c'est-à-dire sa capacité à reconstituer ses réserves et à absorber les gaz à effet de serre. Selon ses calculs, la consommation de l'humanité dépasse de 70 % les ressources disponibles. Autrement dit, l'équivalent de 1,7 planète est nécessaire pour assouvir les besoins des humains. Nous contractons cette dette car nous coupons des arbres à un rythme supérieur à celui de leur croissance, nous prélevons plus de poissons dans les mers qu'il en naît chaque année, et nous rejetons davantage de carbone dans l'atmosphère que les forêts et les océans peuvent en absorber. Les conséquences de cette surconsommation se font déjà sentir : déforestation, déclin de la biodiversité, pénuries en eau, acidification des océans, érosion des sols, accumulation des déchets ou encore élévation de la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère affectent l'ensemble du globe. Encore excédentaire en 1961, avec un quart de ses réserves non consommées, la Terre est devenue déficitaire au début des années 1970. Et le jour du dépassement survient toujours plus tôt. Cette date tombait le 5 novembre en 1985, le 1er octobre en 1998, le 20 août en 2009. Depuis le début de la décennie, toutefois, l'accélération du calendrier est moins rapide. Reste qu'à ce rythme, nous aurons besoin de deux planètes en 2030. En cause, la croissance démographique mondiale, mais surtout des modes de vie toujours plus gourmands en ressources et dépendants des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz). Tous les humains ne sont toutefois pas responsables dans les mêmes proportions. Avec le train de vie australien ou américain, il faudrait plus de cinq planètes pour vivre. Les Français, eux, en ont besoin de trois, les Chinois de 2,1, bien au-dessus de la frugalité indienne (0,6 planète). Rapporté aux ressources nationales, le Japon aurait besoin de sept fois son pays pour satisfaire sa consommation actuelle, l'Italie et le Royaume-Uni de quatre fois. Au total, l'empreinte écologique des pays développés est cinq fois supérieure à celle des pays pauvres. « *Notre planète est limitée, mais les possibilités humaines ne le sont pas. Vivre selon les moyens que nous accorde notre planète est technologiquement possible, financièrement bénéfique et notre seule chance pour un avenir prospère* », avertit Mathis Wackernagel, le président de Global Footprint Network. Si nous parvenons à faire reculer la date du jour du dépassement mondial de 4,5 jours chaque année, calcule l'ONG, nous retrouverons l'équilibre en consommant les ressources d'une seule Terre d'ici à 2030.

(D'après Le Monde)

# L'humanité vit à crédit à partir du 2 août

Le «jour du dépassement» symbolise le moment de l'année où ont été consommées les ressources que la Terre peut renouveler en un an



Durée de consommation et de pollution générée par l'humanité :

■ que la Terre ne peut plus régénérer ■ absorbée et régénérée par la Terre

Source : Global Footprint Network

© AFP

### Production d'armes à feu

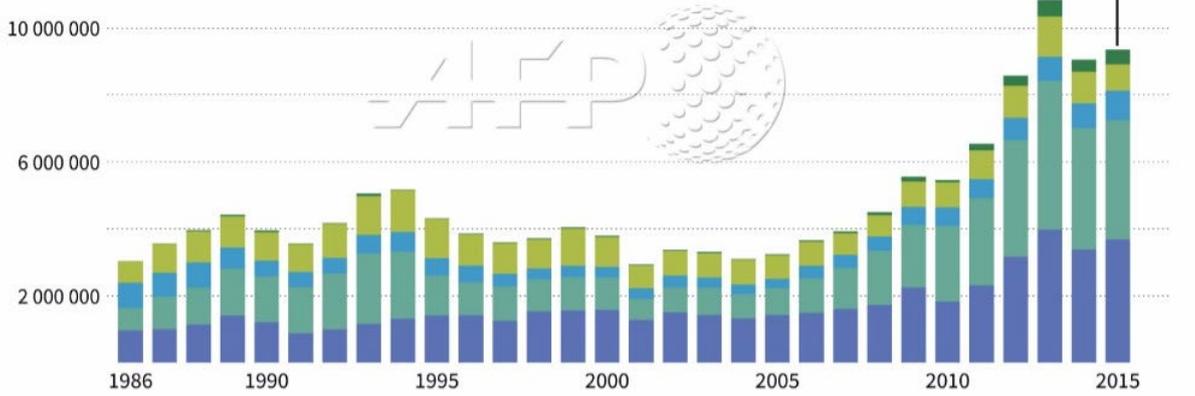
Sur les quelque 265 millions d'armes à feu en circulation, 133 millions sont détenues par moins de 8 millions de personnes, selon une étude qui dévoile également une baisse du taux d'Américains possédant un tel engin. Les États-Unis regorgent d'armes à feu, des dizaines voire des centaines de millions, à tel point que dans l'imaginaire collectif chaque Américain dispose d'un calibre chez lui. Ce préjugé est toutefois très éloigné de la réalité : 3 % des Américains âgés de plus de 18 ans possèdent 50 % des armes à feu en circulation, selon la dernière étude sur le sujet réalisée par les universités Northeastern et Harvard. D'après ce sondage anonyme en ligne réalisé par l'institut GfK auprès de près de 4 000 Américains, alors qu'environ 265 millions d'armes à feu seraient actuellement en circulation outre-Atlantique - soit plus d'une par personne adulte, les États-Unis comptant 324,5 millions d'habitants dont 22,9 % ont moins de 18 ans -, quelque 133 millions de ces engins seraient répartis entre 7,7 millions de personnes majeures, à raison de 17 armes par personne en moyenne (la fourchette est comprise entre 8 et 140). Ces "super-propriétaires" sont, selon l'étude, plus susceptibles d'être des hommes, possédant une arme pour leur protection et moins susceptibles d'être noirs ou hispaniques. Par ailleurs, il est constaté dans cette étude un recul du taux d'Américains possédant une arme à feu, passant de 25 % en 1994 (date de la dernière étude de référence sur le sujet, réalisée par Philip J. Cook, professeur de politique publique à l'université de Duke) à 22 % en 2015. Entre les vingt années qui séparent les deux études, le taux d'hommes propriétaires d'un pistolet ou autre a reculé de 10 points, à 32 %, tandis que celui des femmes est passé de 9 % à 12 %. Combien y a-t-il vraiment d'armes à feu en circulation aux États-Unis ? Selon les données fédérales du Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms (ATF), concernant les armes à feu produites, importées et exportées par les fabricants d'armes américains : de 242 millions en 1996, le nombre a progressé pour atteindre 259 millions en 2000 et connu une nette accélération, atteignant 310 millions en 2009. À partir de cette période - initiant également l'ère Obama -, le nombre d'armes à feu en circulation aux États-Unis y aurait donc dépassé la population totale. Il y aurait à présent plus d'armes à feu que d'habitants aux États-Unis, avec 357 millions d'armes contre 317 millions de personnes. Toutefois, les chiffres officiels de l'ATF ne prennent pas en compte les armes à feu détruites par les forces de l'ordre, par l'usure ou simplement perdues. Avec environ 1 % du stock total qui disparaît ainsi chaque année et ce depuis plusieurs décennies, le nombre d'armes à feu en circulation approcherait davantage de 245 millions, selon des données publiées en 2011. C'est à partir de 2009 que la production intérieure de pistolets, fusils et autre calibres a largement crû, dépassant les 10 millions d'unités en 2013 après avoir été relativement stable entre 1986 et 2008. Elle oscillait auparavant entre 3 et 4 millions, les années 1993 et 1994 faisant figure d'exception puisque la loi Brandy sur la prévention des actes de violence avec arme de poing est entrée en vigueur le 28 février 1994. Ces deux années servent toutefois d'exemples : quand le législateur cherche à encadrer et contrôler les armes à feu, les ventes augmentent. Une réaction primaire, qui explique la forte croissance dès l'arrivée au pouvoir de Barack Obama, le président américain n'ayant jamais caché qu'il souhaitait encadrer l'usage de tels engins.

(D'après France info)

# La production d'armes aux États-Unis

■ Fusils 
 ■ Pistolets 
 ■ Revolvers 
 ■ Fusils à pompe ou de chasse 
 ■ Autres

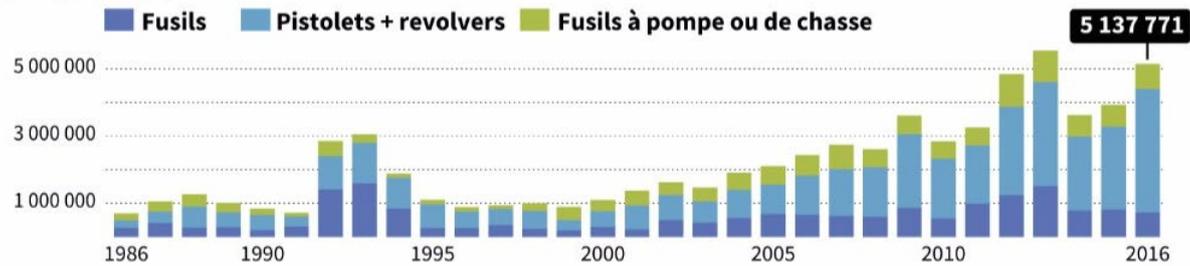
## ► Fabriquées aux États-Unis



## ► Exportations



## ► Importations



Source : ATF

© AFP

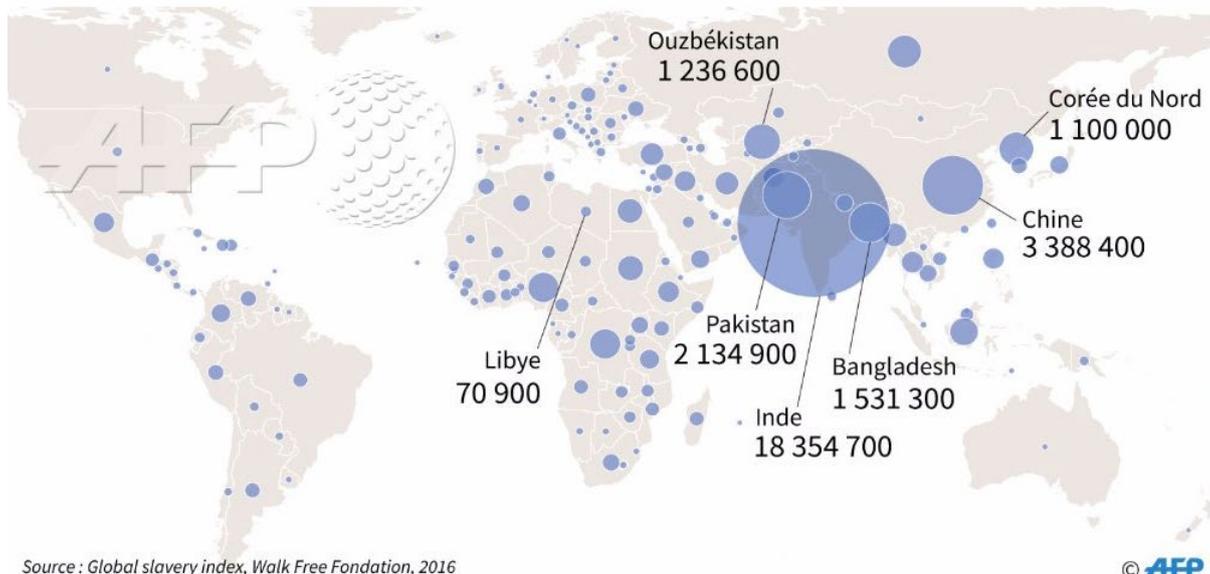
## L'esclavage moderne

L'esclavage n'est pas uniquement une relique historique. C'est ce que le récent rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui porte sur l'année 2016, a voulu montrer. Le chiffre est accablant : 40 millions de personnes dans le monde sont victimes de travail ou de mariage forcés. Certes, la lutte contre l'esclavage moderne figure parmi les 17 objectifs de développement durable que la communauté internationale a adoptés en 2015 sous l'égide de l'ONU, mais la guerre contre ce fléau est loin d'être gagnée. L'absence de toute référence à l'esclavage dans la législation internationale rend difficile l'estimation de son ampleur, ce qui explique la décision des auteurs du rapport de recentrer leur propos sur les questions de travail et le mariage forcés. Parmi les victimes de l'esclavage moderne, 71 % sont des femmes, dont une partie est mineure. La plupart sont exploitées sexuellement, même s'il est difficile d'en chiffrer le nombre exact. Parmi les difficultés rencontrées pour mesurer l'esclavage moderne, il y a le coût des entretiens : « cela empêche d'interviewer les victimes dans tous les pays, et cela nous oblige à faire des extrapolations de résultats imparfaits », précise Mathieu Luciano, chef de l'unité pour l'assistance aux migrants à l'Organisation internationale pour les migrations. Et c'est sans compter sur l'inaccessibilité des régions touchées par des guerres, ou encore des catastrophes naturelles qui empêchent les organismes internationaux d'y accéder. Un obstacle d'autant plus urgent à franchir que la population déplacée est la cible idéale pour les employeurs pratiquant le travail forcé. En 2014, l'OIT a révélé que le travail forcé permettait de réaliser des économies équivalentes à 150 milliards de dollars chaque année. Les employeurs qui mettent en pratique le travail forcé ne manquent pas d'idées pour convaincre ces esclaves des temps modernes en leur expliquant, par exemple, qu'ils pourront (dans un futur plus ou moins proche) être recrutés dans une entreprise située à l'étranger. Mais, pour décrocher ce ticket, il leur faudra d'abord s'engager à payer l'hypothétique employeur étranger. Si ces travailleurs parviennent à être recrutés par une entreprise installée dans un autre pays, un nouveau piège se refermera le plus souvent sur eux. Car pas question de quitter cette entreprise tant convoitée tant que la somme du nouveau « travailleur forcé » n'a pas été entièrement versée. Pour autant, Michaëlle De Cock, statisticienne à l'OIT, relève quelques progrès : « Les choses bougent, des campagnes de sensibilisation à l'esclavage moderne ont été lancées, notamment au Népal, au Bangladesh et en Inde, en collaboration avec le Liban et la Jordanie afin de mettre en place des couloirs de migrations dits propres, et où le travail forcé n'est pas toléré. » A l'instar de ces pays, de nombreuses entreprises ont eu recours aux organismes internationaux pour apprendre comment contrôler leurs fournisseurs et vérifier qu'ils n'emploient pas de travailleurs forcés. « Même si la tentation de pratiquer le travail forcé est grande, compte tenu de l'importante marge bénéficiaire qui en découle, les entrepreneurs gagneraient à l'éradiquer : un salarié ne peut pas être productif s'il est forcé », poursuit Michaëlle De Cock. Pour que cette prise de conscience aboutisse, elle doit être accompagnée d'une éducation des travailleurs. « Notre rôle est de leur expliquer et les informer de leurs droits. Il s'agit de leur faire comprendre par exemple que payer pour être recruté n'est pas une obligation », souligne l'experte. Selon elle, des campagnes de sensibilisation destinées aux consommateurs sont également nécessaires, afin que ces derniers puissent adopter de nouveaux comportements lors de leurs achats : chercher à connaître l'origine et les conditions de fabrication des produits et ne plus se laisser séduire uniquement et aveuglément par des articles à bas prix.

(D'après Libération)

# L'esclavage moderne dans le monde

En 2016, le nombre total de personnes soumises à une forme d'esclavage était estimé à 45,8 millions



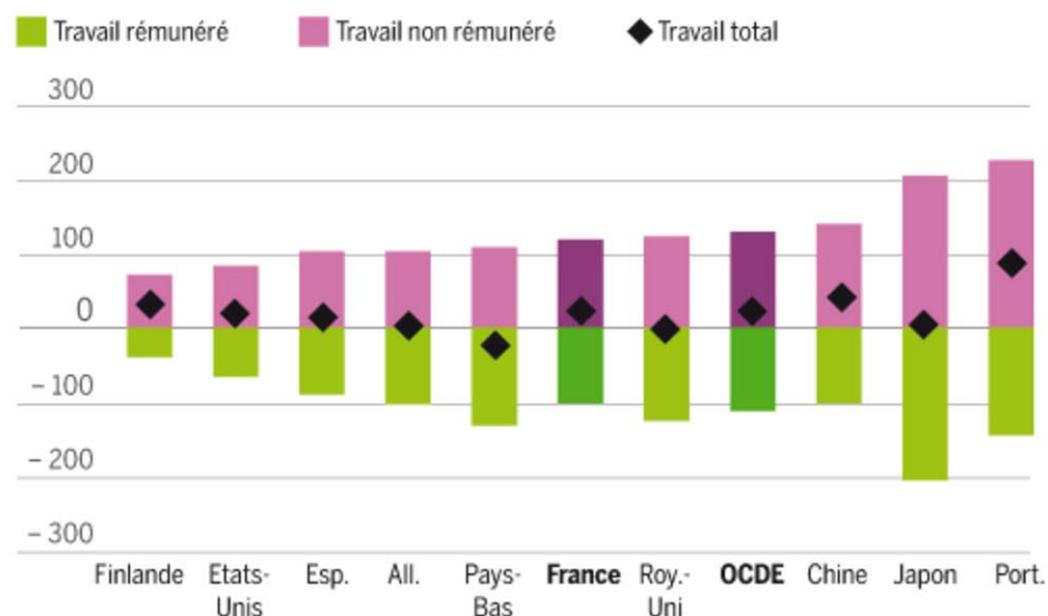
**Répartition du travail entre « hommes et femmes »**

---

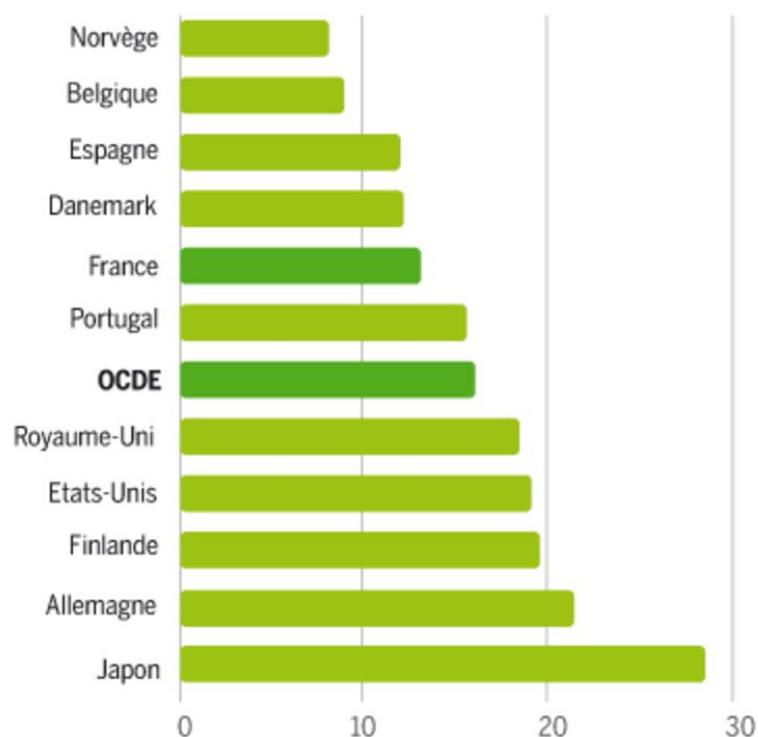
L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) révèle une nouvelle raison d'affirmer que "la femme est l'avenir de l'homme". Si davantage de femmes exerçaient un travail rémunéré, la croissance économique mondiale bénéficierait d'un véritable "coup de fouet", affirment les experts de l'OCDE dans un rapport intitulé "Inégalités hommes-femmes, il est temps d'agir", publié récemment. "Toute diminution de 50 % de l'écart hommes-femmes en termes de taux d'activité devrait aboutir à une hausse du taux de croissance du produit intérieur brut par habitant de 0,3 point de pourcentage ; et de 0,6 point dans l'hypothèse d'une convergence totale d'ici à 2030, ont-ils calculé, en se basant sur les taux de croissance à long terme des économies de l'Organisation. "Ce qui équivaut à une progression totale de 12 % du PIB sur vingt ans." Les pays qui en bénéficieraient le plus sont l'Italie, dont le PIB progresserait de 22,5 % sur vingt ans, ainsi que la Corée du Sud, la Grèce, la Hongrie et le Japon. En France, le résultat serait plus modeste, avec une augmentation de 9,4 %. Pour qu'il en soit ainsi, le partage des tâches doit devenir plus équitable. Car si les femmes sont moins nombreuses que les hommes à exercer une activité rémunérée, elles passent globalement plus de temps à travailler – de façon rémunérée ou pas – que les hommes dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. L'Inde et le Portugal font partie des plus mauvais élèves. La France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE. En revanche, en Allemagne et au Royaume-Uni, le surcroît de travail non rémunéré exercé par les femmes équivaut au surcroît de travail rémunéré exercé par les hommes. Pour que davantage de femmes puissent entrer dans la vie "active", il est donc nécessaire de permettre à tous, hommes et femmes, de mieux équilibrer vie personnelle et vie familiale. Ouvrir davantage les portes du marché du travail aux femmes implique aussi de "modifier les stéréotypes sexués", rappelle ce rapport. Car si les filles ont de meilleurs résultats scolaires en fin de secondaire dans de nombreux pays de l'OCDE, elles continuent d'être moins nombreuses à s'orienter vers des études scientifiques et techniques. Elles sont également sous-représentées dans le secteur des entreprises et à l'inverse elles se retrouvent en grand nombre dans la santé, l'aide sociale, l'enseignement et l'administration. "Les femmes occupent moins d'un tiers des postes de direction dans la zone OCDE", précise le rapport. En France, environ 37 % des postes de direction sont détenus par des femmes. Les écarts de rémunérations restent aussi marqués, en particulier parmi les plus hauts revenus. Mais l'écart salarial entre hommes et femmes est plus resserré en France que dans la moyenne des pays de l'OCDE. Les femmes sont aussi moins nombreuses que les hommes à créer leur entreprise, alors que "les nouvelles entreprises détenues par des femmes affichent de meilleurs scores en terme de créations d'emplois sur trois ans que celles détenues par des hommes en France, en Italie, en Nouvelle-Zélande et en Pologne, tandis qu'elles accusent un certain retard en Finlande, aux Pays-Bas, en République Slovaque et en Suisse", précise le rapport. Il souligne également le rôle que pourraient jouer les financiers dans cette sous-représentation des femmes créatrices d'entreprises. "Les investisseurs en capital-risque sont principalement des hommes", peut-on y lire. Le pays le plus vertueux à cet égard est l'Autriche, avec 30 % d'investisseurs féminins. La Corée du Sud n'en compterait aucune. Et la France se situe en haut du peloton, avec un peu plus de 20 % de femmes.

(D'après Le Monde)

DIFFÉRENCE DE TEMPS DE TRAVAIL ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES,  
en minutes par jour



ÉCART SALARIAL ENTRE HOMMES ET FEMMES EXERÇANT UN EMPLOI À TEMPS PLEIN,  
EN 2010, en %



SOURCE : OCDE - INFOGRAPHIE : LE MONDE

## Cloud computing et big data : êtes-vous tech ?

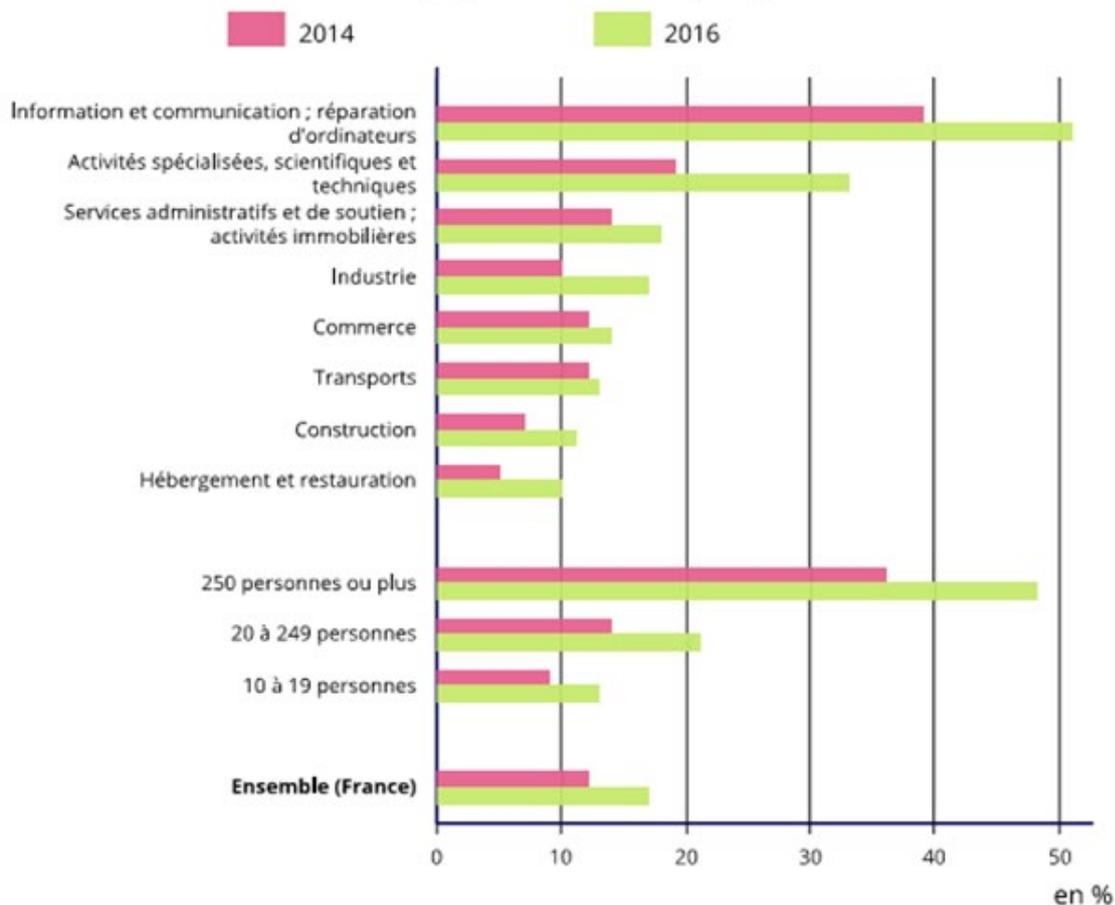
---

Le cloud computing permet d'exploiter via Internet la capacité de stockage ou la puissance de calcul de serveurs informatiques distants. En 2016, parmi les sociétés de 10 personnes ou plus implantées en France, 17 % achètent des services de cloud computing, contre 12 % en 2014. En France, le recours au cloud demeure moins répandu qu'au niveau européen (21 %). Les plus grandes sociétés, celles de 250 personnes ou plus, sont les plus nombreuses à l'utiliser et leur recours s'est fortement accru entre 2014 et 2016. 48 % d'entre elles sont utilisatrices en 2016, contre 36 % en 2014. Le secteur de l'information-communication reste le plus consommateur de cloud payant : en 2016, 51 % des sociétés de ce secteur achètent ces services. Viennent ensuite les sociétés des activités spécialisées, scientifiques et techniques (33 %). À l'opposé, seules 10 % des sociétés de l'hébergement-restauration les utilisent. Le stockage de fichiers et la messagerie restent les services les plus fréquemment consommés mais les services de niveau avancé sont davantage achetés qu'en 2014 : l'achat de logiciels de comptabilité, de logiciels de relation client et le recours à de la puissance de calcul. Ces services moins facilement substituables induisent une dépendance plus forte des sociétés clientes au cloud payant. Avant l'émergence des services de cloud computing, les traitements de données informatiques étaient principalement réalisés au sein d'entrepôts de données propres à l'entreprise. Par les capacités de stockage et de puissance de calcul accrues qu'il offre, le cloud peut apporter une solution aux sociétés souhaitant traiter des données de plus en plus abondantes et volumineuses produites par les systèmes d'information. Ainsi, à taille et secteur d'activité donnés, la consommation de services de cloud payant est deux fois plus fréquente chez les sociétés qui font des analyses de données massives (big data) que chez celles qui n'en font pas.

En 2015, 11 % des sociétés ont traité des données massives (big data). On utilise en général le terme de big data pour les données dont le volume, l'actualisation constante et la structure rendent difficile l'exploitation par des outils classiques de gestion ou d'analyse de bases de données, et qui requièrent donc l'utilisation de technologies spécifiques. Ces données peuvent être issues d'objets intelligents ou connectés, de capteurs, de données de géolocalisation (adresse IP, antenne relais de téléphonie mobile, etc.) ou encore de données générées par les médias sociaux. Les données de géolocalisation constituent la première source de big data : 62 % des sociétés exploitant des big data traitent ce type de données. Parmi les sociétés analysant des big data, les données géolocalisées sont très largement mobilisées dans les transports (92 %) et la construction (89 %). L'utilisation des sources issues des médias sociaux concerne 76 % des sociétés utilisatrices dans l'hébergement-restauration et 64 % dans l'information-communication. Enfin, l'analyse de données à partir d'objets connectés est surtout utilisée par les sociétés de l'industrie (46 %). Les trois quarts des sociétés qui exploitent des big data font réaliser certains traitements par leurs employés.

(D'après Insee, enquête TIC 2014 -2016)

**Figure 2 – Sociétés utilisatrices de services payants de cloud computing en France en 2014 et 2016**



Source : Insee, enquête TIC 2014 -2016

Source : Cloud computing, big data : de nouvelles opportunités pour les sociétés  
Enquêtes thématiques et études transversales, Insee

## La chasse est ouverte : déjà un mort et un blessé grave

---

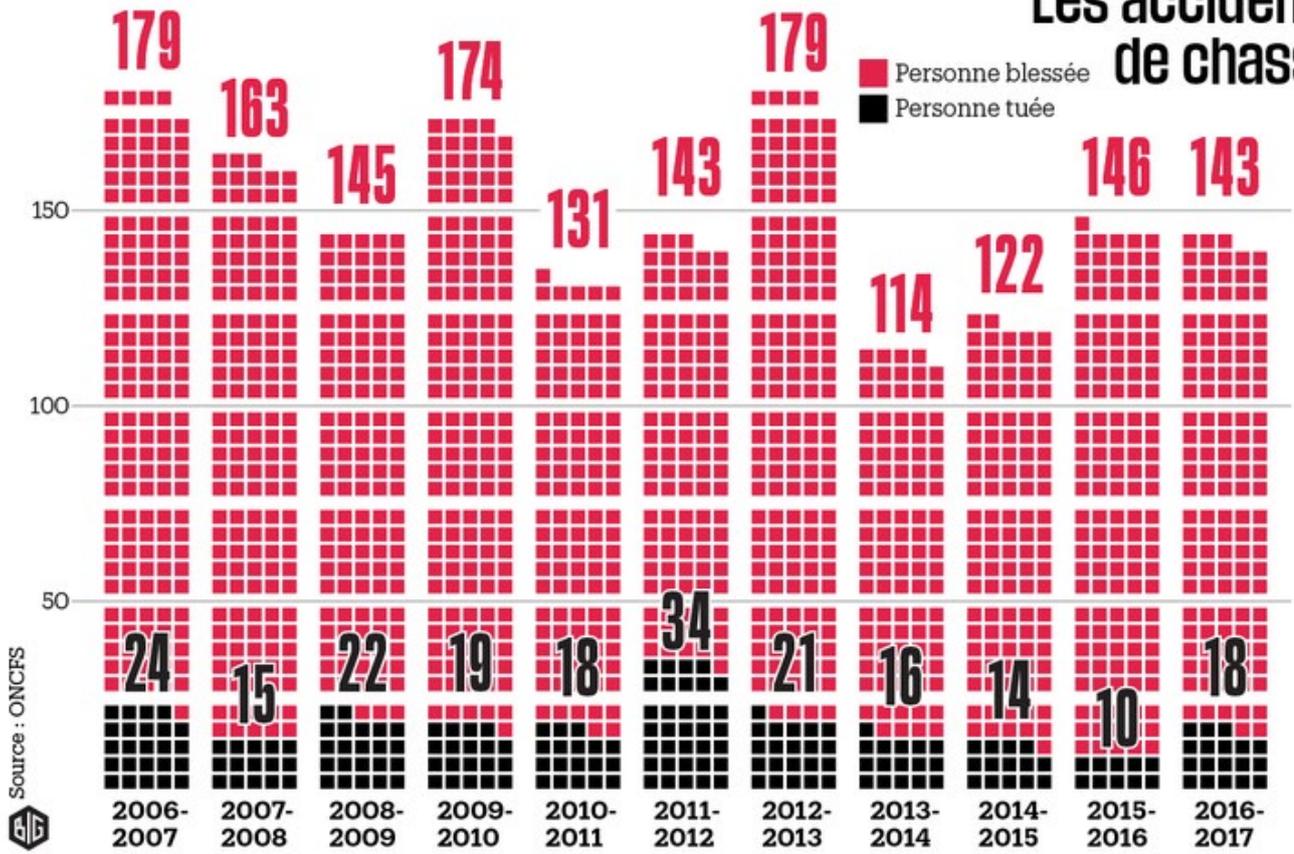
La saison de la chasse vient à peine de commencer qu'elle compte déjà deux victimes. En septembre dernier, le jour de l'ouverture, un adolescent de 13 ans est mort d'un coup de fusil en pleine tête, tiré par son grand-père près de Luçon (Vendée). Dans le Var, un enfant de 11 ans a été touché par un tir. « Il a une ou deux côtes cassées, et un lobe du poumon touché », a indiqué la fédération locale de chasse. Ces accidents ne sont malheureusement pas exceptionnels : en témoignent les rapports annuels du réseau « Sécurité à la chasse » animé par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017, le nombre total d'accidents de chasse relevés durant la saison s'élevait à 143, un chiffre en baisse par rapport à celui de la saison précédente, qui s'inscrit également dans la tendance baissière observée depuis près de 20 ans. Sur les 143 accidents relevés, 18 accidents mortels restaient néanmoins à déplorer. 3 étaient intervenus durant une chasse au petit gibier (dont 2 auto-accidents) et 15 lors d'une chasse au grand gibier (dont 1 auto-accident). Aucun non chasseur ne figurait parmi les victimes d'accidents mortels, contrairement à la saison 2015-2016 où 2 non-chasseurs figuraient parmi les 10 victimes d'accidents mortels. Les principales causes d'accidents mortels étaient les suivantes : le tir dans l'angle des 30 degrés (50 % des accidents), la mauvaise manipulation de l'arme (27 %), le tir sans identification (16 %). La très grande majorité des accidents mortels était liée à un manquement aux règles élémentaires de sécurité ce qui démontre qu'il n'y a aucune fatalité.

La Fédération nationale des chasseurs (FNC) est elle aussi consciente du problème. « Aujourd'hui, les jeunes chasseurs sont réellement formés à la sécurité », affirme la FNC. « Les accidents mortels sont causés par des chasseurs plus âgés, il faut le reconnaître. Nous réclamons une réforme du permis de chasser, qui obligerait les chasseurs à suivre une formation continue ». En clair, une « remise à niveau des chasseurs sur les consignes de sécurité et un examen tous les dix ans », qui serait une condition pour pouvoir continuer à chasser. Pour que cette réforme voie le jour, il faut désormais que les politiques s'emparent de la question : c'est à l'Assemblée nationale que les modifications de ce type de permis doivent se décider.

Du côté de l'ONCFS, on répète que les efforts pour s'investir sans relâche dans la sécurité continueront. L'office assure que « depuis plus de 20 ans, les actions de sensibilisation, les supports pédagogiques et les outils de communication ont été multipliés et contribuent à la baisse significative des accidents ». Un partenariat pilote entre la fédération départementale des chasseurs de Seine-Maritime et l'ONCFS sera d'ailleurs mis en œuvre dans ce département, avec pour objectif de constituer un réseau de référents « Sécurité à la chasse », dûment formés et chargés de conduire des actions de sensibilisation. D'autres initiatives locales, adaptées aux spécificités du terrain, ont été mises en place par ailleurs comme, par exemple, dans le département du Doubs, qui a obtenu un résultat significatif.

(D'après Libération)

# Les accidents de chasse



Graphique : Libération

---

**Main basse sur le haut débit !**

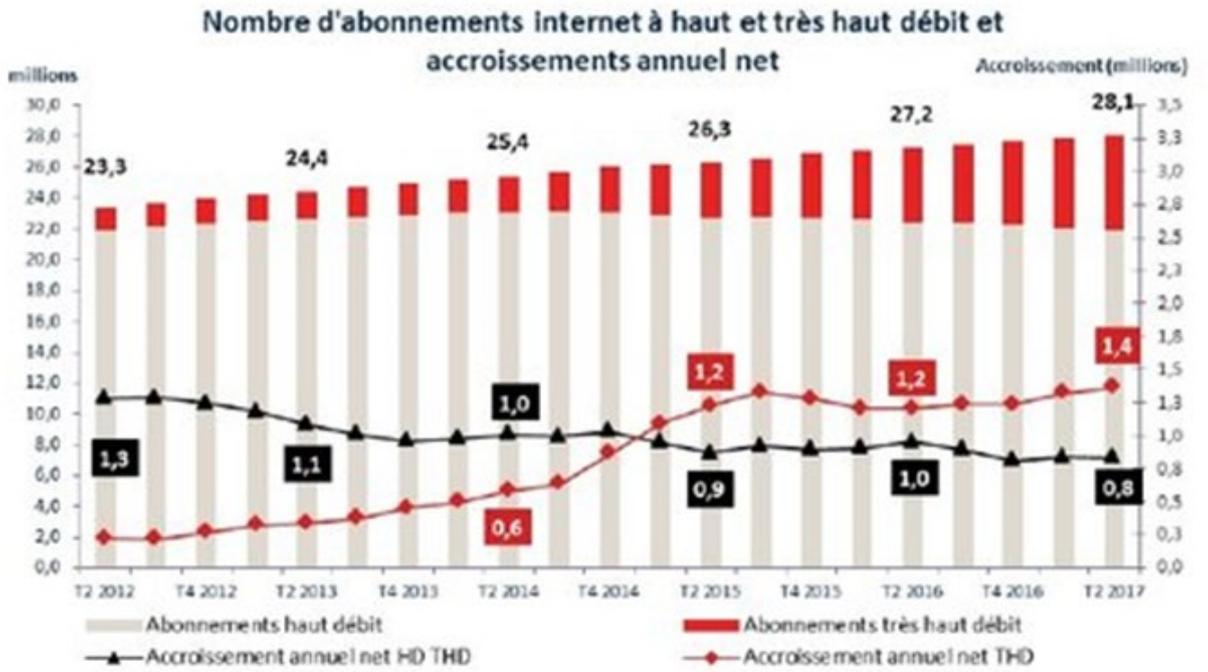
---

La France s'est lancée dans un gigantesque chantier visant à apporter le très haut débit à tous, à l'horizon 2022. Une opération rattrapage qui, sous réserve qu'elle se déroule comme prévu, pourrait lui donner un bel avantage dans les années à venir. Ce chantier, c'est le Plan France Très Haut Débit (PTHDD). Lancé au printemps 2013, il repose sur le déploiement d'un tout nouveau réseau national en fibre optique. Ce déploiement, qui se chiffre en milliards d'euros, repose en partie sur les acteurs privés ; il fait ainsi l'objet d'une concurrence féroce entre les opérateurs pour l'attribution des zones à équiper. Illustration de la pression concurrentielle actuelle : Orange et SFR sont souvent accusées de ne commercialiser leurs offres Internet sur ces territoires que sur les réseaux qu'elles ont empochés. D'après Patrick Vuitton, délégué général de l'Association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca), elles cherchent ainsi à faire pression auprès des collectivités qui n'ont pas encore attribué leur réseau, et les inciter à les choisir.

La fibre et le très haut débit séduisent de plus en plus de Français. C'est ce que révèle dernièrement le dernier observatoire de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes). Selon les chiffres du régulateur des télécoms, le nombre d'abonnements au très haut débit s'élève au second trimestre de cette année, à près de 6,2 millions. Cela représente une croissance annuelle nette de 1,4 millions, à comparer avec une augmentation de 1,2 millions à la même période l'an passé. « La croissance du très haut débit est majoritairement portée par l'augmentation du nombre d'abonnements en fibre optique de bout en bout, explique l'Arcep. Plus de 2,6 millions d'accès sont désormais en fibre optique jusqu'au logement, en croissance de 215 000 en un trimestre ».

De plus, comme le souligne le régulateur, « le nombre d'abonnements à très haut débit représente, au deuxième trimestre 2017, 37 % du nombre total de logements éligibles au très haut débit, en croissance de 5 points en un an », sachant que « plus d'un abonnement Internet actif sur cinq est à très haut débit ». En parallèle, le nombre d'abonnés au haut débit (soit à des offres ADSL au débit inférieur à 30 mégabits par seconde), lui, continue de diminuer. Au second trimestre, l'Arcep en décompte 21,915 millions dans l'Hexagone, contre 22,087 millions au trimestre précédent. Ces chiffres sont logiquement en ligne avec les résultats semestriels dévoilés récemment par les opérateurs. Le 30 août dernier, Bouygues Telecom a annoncé qu'il possédait quelque 171 000 clients à la fibre. Soit « deux fois et demi plus qu'il y a un an », s'est félicité Olivier Roussat, directeur général délégué de Bouygues et PDG de Bouygues Telecom. Chez Iliad (Free), Maxime Lombardini, le DG de l'opérateur, a jugé qu'« il y a un vrai tournant vers le très haut débit sur ce semestre, tant sur le fixe que sur le mobile. Nous devenons un vrai challenger sur la fibre [...] ». Sachant que Free compte aujourd'hui près de 420 000 abonnés à la fibre. Même son de cloche chez Orange, le leader sur ce créneau, qui a gagné 308 000 abonnés à la fibre au second trimestre. Reste SFR : dans l'Internet fixe, l'opérateur au carré rouge a perdu 16 000 clients au deuxième trimestre, malgré un gain de 35 000 abonnés supplémentaires dans la fibre.

(D'après Les Echos)



Sources : La Tribune, Observatoire de l'ARCEP

## Participation aux élections présidentielles et législatives dans la région Centre - Val de Loire

---

En 2017, 1,7 millions de Français résidant en Centre-Val de Loire sont inscrits sur les listes électorales et pouvaient ainsi voter aux deux scrutins nationaux : l'élection présidentielle (23 avril et 7 mai) et les élections législatives (11 et 18 juin). Le taux d'inscription régional s'élève à 89,7 %, proche du niveau national.

Parmi les inscrits, 36,7 % ont voté systématiquement à tous les tours (0,8 point de plus en région qu'en France métropolitaine) et 49,3 % ont voté de façon intermittente (1,5 point de moins). Au total 86 % des inscrits, soit presque 1,5 millions de personnes se sont déplacés à au moins un des quatre tours des scrutins. Par ailleurs, 14 % des inscrits se sont abstenus systématiquement (0,7 point de plus qu'en France métropolitaine). Les élections législatives mobilisent moins que la présidentielle : 40 % n'ont participé à aucun tour des législatives alors qu'ils n'étaient que 15 % à s'abstenir à la présidentielle.

Depuis 2002, la participation reste stable mais les comportements de vote ont évolué. S'ils sont assez proches en 2002, 2007 et 2012, l'année 2017 marque un changement important : le vote systématique est devenu beaucoup moins fréquent. Lors des précédentes élections environ la moitié des électeurs se déplaçaient à chaque tour alors qu'ils ont été moins de quatre sur dix cette année. Cette baisse du vote systématique a essentiellement pour contrepartie la hausse du vote intermittent, qui devient majoritaire en 2017.

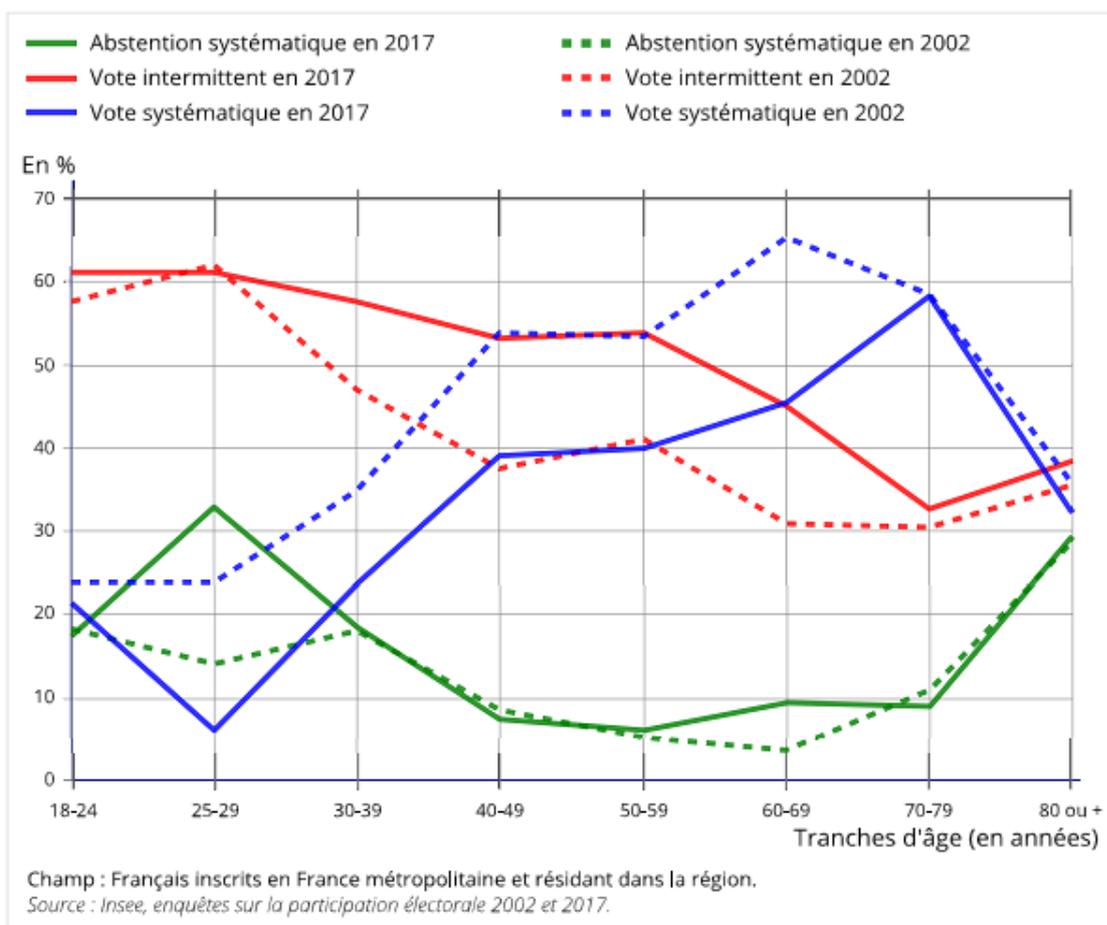
De plus en plus de Français ne votent qu'aux deux tours de la présidentielle. En Centre-Val de Loire, comme au niveau national, deux inscrits sur dix n'ont voté qu'aux deux tours de la présidentielle en 2017 contre un peu moins de un sur dix en 2002. Alors qu'en 2002, 75,6 % des inscrits avaient voté à au moins un tour des élections législatives, ils ne sont que 59,5 % en 2017.

La part du vote systématique a particulièrement diminué pour les inscrits âgés de 25 à 70 ans (voir figure). La chute de la participation systématique se fait majoritairement au profit du vote partiel pour toutes les tranches d'âge et également au profit de l'abstention totale pour les 25-40 ans. Le profil par âge de la participation reste néanmoins le même que par le passé. Le vote systématique, faible avant 30 ans, augmente ensuite avec l'âge, pour atteindre un pic parmi les électeurs âgés de 70 ans à 79 ans.

La baisse de la participation systématique touche toutes les personnes quel que soit leur diplôme. Toutefois, les personnes les plus diplômées votent plus souvent que les moins diplômées et cet écart de participation s'est creusé au fil du temps. En 2017, 45 % des personnes de plus de 25 ans détentrices d'un diplôme supérieur au baccalauréat ont voté systématiquement à tous les tours des différentes élections pour 27 % des personnes sans diplôme (écart de 18 points). En 2002, ces taux étaient respectivement de 58 % et 47 % (écart de 11 points).

Parallèlement, la hausse de l'abstention systématique est également générale quel que soit le diplôme mais les personnes les plus diplômées s'abstiennent moins que celles sans diplôme. Le niveau de diplôme influe peu en revanche sur la pratique du vote intermittent.

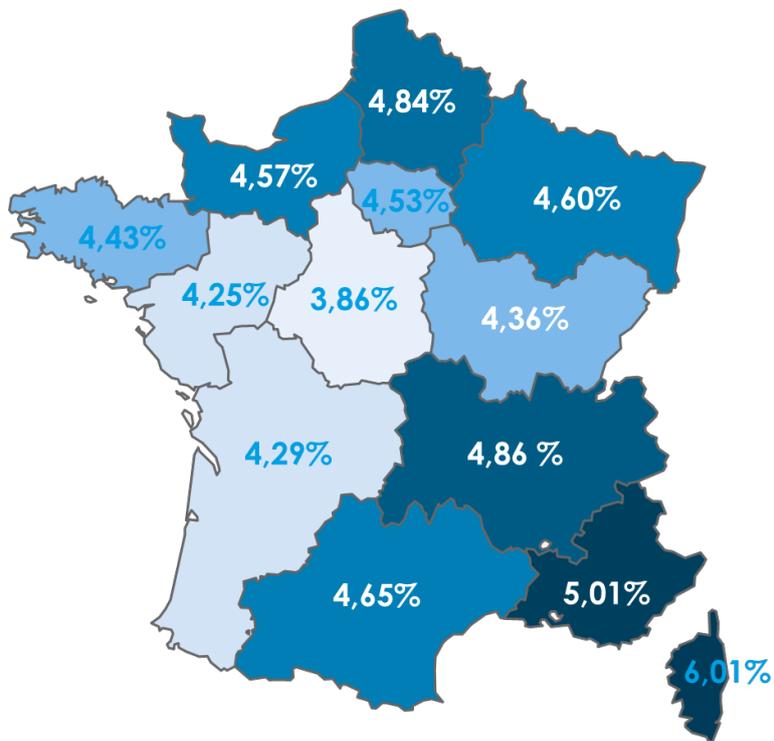
Figure 3 – Participation selon l'âge des participants



## Le grand écart de l'absentéisme selon les secteurs en France

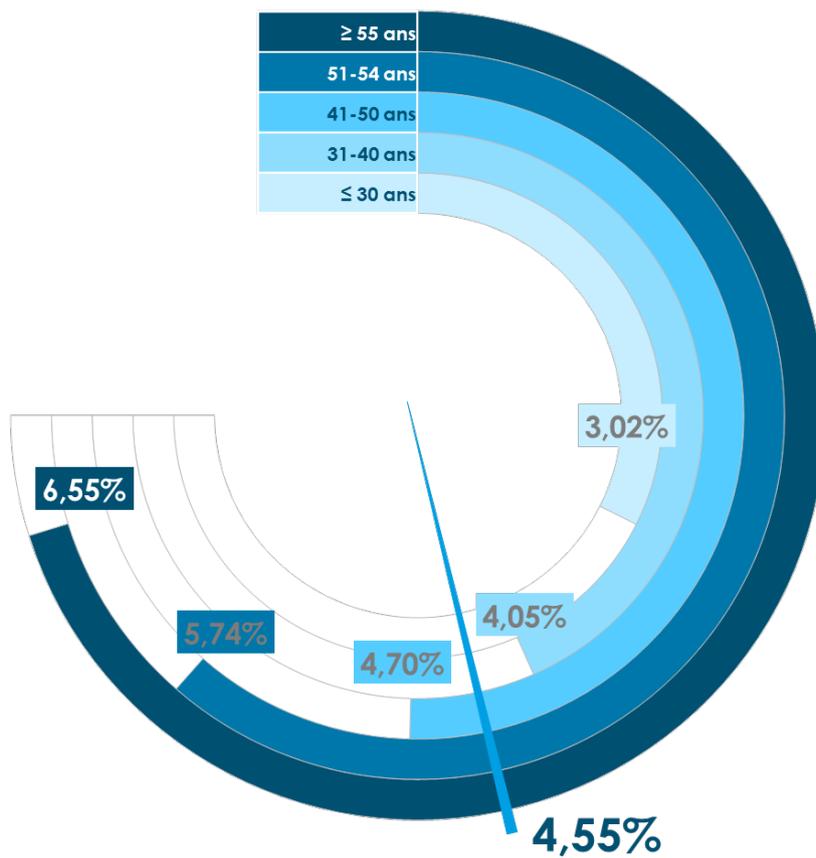
---

Bête noire des entreprises, l'absentéisme est resté stable en France en 2016 dans le privé. Les salariés se sont absentés en moyenne 16,8 jours par an pour des arrêts maladie ou des accidents du travail et des maladies professionnelles. C'est à peine plus qu'en 2015 (16,6 jours), selon le 9e Baromètre de l'absentéisme et de l'engagement élaboré par la société de conseil Ayming, en partenariat avec AG2R-La Mondiale. Le taux d'absentéisme dans les entreprises, qui rapporte le temps d'absence au temps de présence, s'est ainsi établi à 4,59 % l'an passé, contre 4,55 % en 2015. Toutefois, cette stabilité masque d'importants écarts entre les secteurs, l'absentéisme étant de 60 % plus élevé dans les services et de 47 % dans la santé (cliniques, maisons de retraite privées...) que dans l'industrie et le BTP. Ces résultats sont a priori contre-intuitifs, les métiers industriels et de chantier étant perçus comme plus pénibles. Mais précisément, il s'agit de préjugés datés. « L'industrie et le BTP ont mis en place depuis des années des plans de prévention qui portent leurs fruits », explique Fabien Piazzon, associé qualité de vie au travail chez Ayming. S'il est difficile de lutter contre la première cause de l'absentéisme - la survenue d'un problème de santé -, une entreprise peut réduire l'usure professionnelle et prévenir les accidents du travail. Mise en place de postes de travail ergonomiques et sécurisés, amélioration du cadre général, les solutions sont nombreuses. « Dans le bâtiment, certaines entreprises ont instauré une réunion chaque matin où sont rappelées les règles de sécurité du chantier, cela a réduit les accidents », raconte Hervé Amar, président d'Ayming. L'autre levier majeur est d'accroître la motivation des salariés, le désengagement étant un facteur d'absentéisme. Pour cela, le rôle des managers est crucial. Un autre indicateur témoigne d'ailleurs de l'effet positif des politiques de prévention et de motivation. Globalement, les salariés ayant moins d'une année d'ancienneté ont davantage d'accidents du travail (7 % d'entre eux sont touchés, contre 4 % pour ceux présents depuis vingt ans ou plus). Or trois secteurs échappent à cette règle : le commerce, notamment parce que les risques sont moins élevés, mais aussi le BTP et l'industrie, par leurs actions ad hoc. Par contraste, il y a donc du pain sur la planche dans les services et la santé pour réduire l'absentéisme en développant davantage la prévention. Notamment dans les métiers du soin, très exigeants physiquement et moralement. La forte présence de femmes dans ces professions exposées explique en grande partie, outre la charge familiale, leur absentéisme plus élevé que celui des hommes. L'absentéisme augmente aussi nettement après 55 ans : les seniors ne s'arrêtent pas plus souvent, mais plus longtemps, leurs problèmes de santé étant plus graves. Le vieillissement de la population active en France est donc un facteur qui pousse les taux d'absence à la hausse. Mais là encore des actions correctrices sont possibles. « On peut notamment adapter les plans de carrière, pour que les seniors n'occupent plus les postes les plus pénibles », conclut Fabien Piazzon.



National : 4,55%

L'absentéisme par région en %



L'absentéisme par tranche d'âge

Alors que la dématérialisation des documents officiels entre enfin dans les mœurs, la prolifération des écrans et l'écologie nous conduisent irrémédiablement vers un monde sans papier. Pourtant, l'augmentation du nombre d'emballages compense en partie le déclin de l'imprimé.

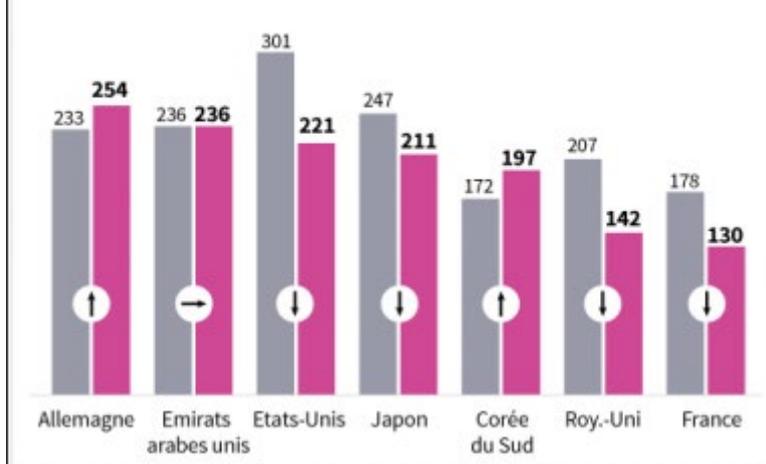
NF Z42-026. Quèsaco ? C'est la norme d'archivage numérique tout juste homologuée en France, qui, depuis mai, permet aux entreprises de jeter la version papier des originaux à la poubelle pour ne garder que les « copies conformes » numérisées : factures, documents administratifs et fiscaux, contrats commerciaux, courriers et autres paperasseries. Publiée le 19 mai par l'Afnor, cette norme fait un pas de plus vers le « zéro papier ». Le cadre réglementaire, lui, arrive enfin à maturité. En France, un décret daté du 22 mars fixe les modalités de numérisation des factures papier des entreprises à destination de l'administration fiscale. Il réglemente les conditions de l'intégrité de la copie numérique (certificat de signature électronique, cachet électronique et authentification Internet, horodatage) et va dans le sens du règlement européen sur la « confiance numérique », dit eIDAS, applicable depuis juillet 2016 et obligatoire à partir de septembre 2018. A cela s'ajoutent les obligations de recyclage du papier graphique dont 3 millions de tonnes sont englouties en moyenne chaque année en France. Qui est concerné ? Les banques, les assurances, les administrations... Depuis le début de l'année, l'écoparticipation – la taxe pour la collecte et le recyclage des papiers – a même été élargie aux entreprises de presse et aux administrations publiques. De nombreux acteurs de l'économie papivore ont déjà basculé dans la révolution numérique. Les agences de la Caisse d'épargne Ile-de-France proposent ainsi depuis 2015 la signature électronique de documents et de bordereaux dématérialisés pour l'ouverture de Livrets A, de plans d'épargne logement ou de comptes-titres, ou pour souscrire à des assurances (auto, habitation, vie). Depuis l'an dernier, un lien peut être envoyé par e-mail aux clients franciliens pour leur donner accès aux documents numériques à signer électroniquement, ce qui évite les exemplaires papiers et les déplacements en agence. Si le numérique a engendré une baisse de 15 % du volume de plis à La Poste en quatre ans, le e-commerce a en revanche entraîné une hausse des colis de 7 % sur la même période. « *On voit une baisse assez nette des volumes de papier produits par le secteur tertiaire (les bureaux), tout en observant une montée en puissance des volumes de carton due à l'augmentation des livraisons à domicile et de la vente sur Internet* », explique Sébastien Petithuguenin, directeur général de Paprec, groupe leader de la gestion des déchets. Et, dans les commerces, les sacs en plastique ont tous disparu depuis le 1er janvier 2017 au profit de sacs « biosourcés » avec des matières biologiques et/ou papier. Résultat, la France a consommé 8,8 millions de tonnes de papiers et cartons en 2016 – tout de même loin du pic des 11 millions atteints par le passé. Quant aux imprimeurs, qui ont encore réalisé 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires l'an dernier, malgré un recul de leur activité, ils s'adaptent au numérique, jusqu'à personnaliser les catalogues commerciaux imprimés en puisant dans les données du big data. Le papier s'amenuise doucement, mais il est encore loin d'avoir dit son dernier mot.

# Le marché mondial est toujours en essor

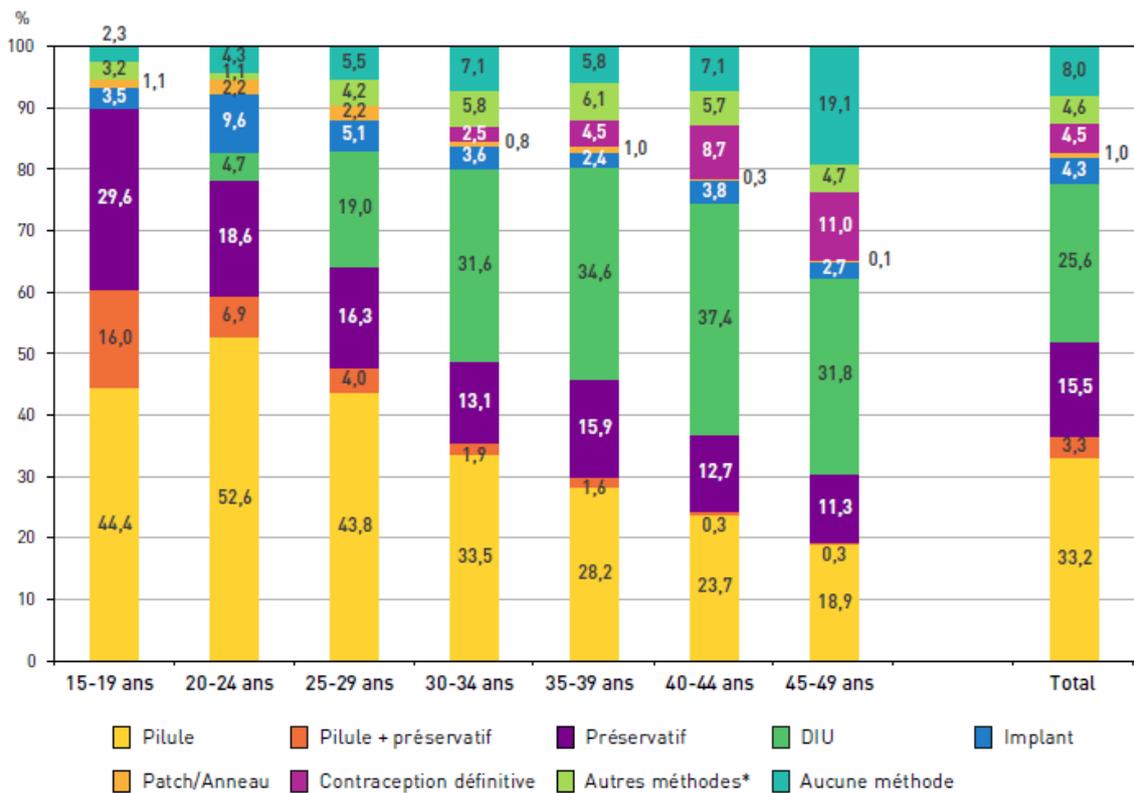
PRODUCTION MONDIALE DE PAPIER ET DE CARTON, EN MILLIONS DE TONNES



CONSOMMATION DE PAPIER ET CARTON, PAR HABITANT



Tous les trois à cinq ans, la sexualité des Français et leurs méthodes de contraception sont disséquées dans une vaste enquête menée sur un échantillon représentatif de la population. Les cinquante ans de la loi Neuwirth imposaient que 2017 ait son cru. Les données du baromètre santé de Santé publique France donnent les dernières tendances sur le sujet. Le modèle français, longtemps resté figé – le préservatif pour les premiers rapports, la pilule une fois en couple, le stérilet quand les enfants sont nés –, commence à craquer. La pilule continue de perdre du terrain au profit du stérilet, du préservatif et de l'implant. La stérilisation définitive reste en revanche toujours aussi rare. L'étude a été menée en 2016 auprès de 4 315 femmes âgées de 15 à 49 ans. La pilule reste le moyen de contraception numéro un en France, mais la désaffection amorcée dans le courant des années 2000, confirmée en 2010, puis en 2013 se poursuit. Entre 2013 et 2016, le recours à la contraception orale a baissé de 3,1 points. Alors que 40,8 % des femmes prenaient la pilule (lorsqu'elle est associée au préservatif, ce chiffre monte à 45 %) en 2010, elles ne sont qu'un peu plus d'un tiers (33,2 % ; 36,5 % avec le préservatif) en 2016. Ce désamour n'affecte pas les jeunes filles : les 15-19 ans la plébiscitent encore à 60,4 % (dont 16 % l'utilisent avec le préservatif). Mais, à partir de 25 ans, cette méthode passe sous la barre des 50 %, pour ne plus concerner qu'un tiers des femmes (33,5 % et 35,4 % avec le préservatif) entre 30 et 34 ans. Le regain de notoriété du stérilet, ou DIU (dispositif intra-utérin) de son petit nom, est une des conséquences du rejet de la pilule. Le stérilet attire même les plus jeunes (4,7 % des 20-24 ans en 2016 contre 1,6 % en 2010) et connaît une hausse spectaculaire chez les 25-29 ans (6,9 % en 2010 ; 19 % en 2016). La trentaine passée, les femmes l'utilisent dans les mêmes proportions que la pilule. Puis il passe en tête chez les plus de 35 ans (34,6 % pour les 35-39 ans). Les gynécologues sont longtemps restés frileux à l'idée de poser un stérilet à une femme n'ayant pas eu d'enfant. Ils manquaient de formation, trouvaient plus facile de prescrire une plaquette, ou craignaient, en dépit des recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS), une infection des trompes. La crise de 2012 a changé la donne. Les jeunes femmes qui ont subitement vu la pilule comme un médicament avec de possibles effets secondaires discutent désormais les ordonnances et n'hésitent pas à changer de médecin si le leur renâcle à poser un DIU. Le désamour pour la pilule ne s'accompagne en aucun cas d'une baisse de la contraception. Les femmes veulent toujours maîtriser leur fécondité et avoir des enfants quand elles l'ont choisi. La remise en cause du modèle traditionnel permet en revanche un recours à des méthodes plus variées et donc une meilleure adéquation de celles-ci aux pratiques de chacune. Le préservatif arrive juste derrière le stérilet comme substitut à la pilule. Les 25-29 ans lui trouvent aujourd'hui beaucoup plus d'intérêt qu'il y a six ans (16 % en 2016 contre 8 % en 2010). L'implant, lui, fait une percée chez les 20-24 ans (de 4,1 % à 9,6 % entre 2013 et 2016). La stérilisation définitive – la vasectomie chez l'homme et la stérilisation tubaire chez la femme – a toujours aussi peu d'adeptes et, lorsqu'elle en trouve, c'est essentiellement chez les plus de 40 ans (5,4 % des 30-44 ans).



Champ : femmes de 15-49 ans résidant en France métropolitaine, non enceintes, non stériles, ayant eu une relation sexuelle avec un homme au cours des douze derniers mois et ne souhaitant pas avoir d'enfant.

\* Cette catégorie comprend le diaphragme, la cape et les méthodes dites traditionnelles telles que la symptothermie, la méthode des températures et le retrait.

Source : Baromètre santé 2016, Santé publique France